



## Rémunération des congés fériés de Noël et du Jour de l'An

**Petit rappel concernant les deux seuls congés fériés des fêtes qui seront majorés de 50% (soit l'équivalent du taux et demi).**

Prenez note que pour le jour de Noël et le jour de l'An, soit le 25 décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018, vous devez inscrire vos heures de travail comme à l'habitude, soit le temps que vous effectuez à temps régulier dans la colonne correspondant aux heures régulières.

Le service de la paie effectuera le paiement en s'assurant de rémunérer les heures tel que prévu à l'article 7.08 de la convention collective en vigueur :

**« Le salaire régulier de la salariée qui travaille effectivement le jour de Noël ou le jour de l'An est le salaire prévu à son échelle de salaire, majoré de cinquante pour cent (50%). »**

Toutefois, si vous travaillez en temps supplémentaire le 25 décembre ou le 1<sup>er</sup> janvier, vous obtiendrez le double de votre salaire qui aura été majoré de 50% ; ce qui équivaut au triple du taux régulier.

La date officielle du férié F6 (lendemain de Noël) étant le mardi 26 décembre et la date officielle du férié F8 (lendemain du jour de l'an) étant le mardi 2 janvier, il faut vous rappeler que le temps supplémentaire effectué sera rémunéré à taux double. L'Employeur a déterminé le lundi 25 décembre et le lundi 1<sup>er</sup> janvier comme étant les dates de prise de ces congés mais le temps supplémentaire effectué pour ces dates sera rémunéré à taux et demi comme une journée normale.

**Votre exécutif**

## Date de tombée de vos disponibilités Section SUD

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 23 décembre prochain pour modifier votre disponibilité pour la période 13. Soit du 04 mars au 31 mars 2018.

## AFFICHAGES DE POSTES

Selon le calendrier harmonisé des affichages de postes pour l'année 2017-2018, voici les dates des deux prochains affichages :

**Avec processus**

Du 16 au 30 janvier 2018

**Sans processus**

Du 13 au 27 février 2018

**ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION**

### CHANGEMENTS IMPORTANTS pour la Section NORD

Vous devrez maintenant acheminer vos formulaires de candidatures **SEULEMENT** par télécopieur au 450-470-2642, **OU** par courriel à l'adresse :

[DRHCAJ@ssss.gouv.qc.ca](mailto:DRHCAJ@ssss.gouv.qc.ca)

Car les formulaires seront dorénavant traités au Centre multiservices de santé et de services sociaux Claude-David à Repentigny.

## BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

### Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne

Bureau 5E-20

Saint-Charles-Borromée, QC

J6E 6J2

Tél. : 450-759-8222, poste 2049

ou sans frais :

1-866-752-1406

Fax : 450-752-8335

Courriel : [info@spssnl.qc.ca](mailto:info@spssnl.qc.ca)

### Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers

Bureau B0-120

Terrebonne, QC J6V 2H2

Tél. : 450-654-7525, poste 20113

Fax : 450-585-2797

Courriel : [sils-fig@bellnet.ca](mailto:sils-fig@bellnet.ca)



**Je parle santé.  
J'agis aussi!**

**NÉGOS  
LOCALES**

## Négociation des dispositions locales

Adoption de l'ensemble des recommandations en lien avec les 26 matières à négocier.

Les membres du FIQ-SIL ont voté l'ensemble du projet de demandes syndicales que le Comité de négociation déposera au Comité patronal de négociation afin de renégocier les 26 matières des dispositions locales.

Les parties ont 18 mois pour compléter cet exercice à partir de l'accréditation du FIQ-SIL, soit jusqu'au mois d'octobre 2018. À cette date, à défaut d'une entente négociée, un médiateur-arbitre interviendra et ultimement, décidera du contenu des dispositions locales qui seront applicables dans le CISSS.

C'était mardi le 7 et mercredi le 8 novembre, qu'avaient lieu les assemblées spéciales « Négociation ». Plusieurs membres se sont présentés aux réunions, il y a eu de bonnes discussions et le projet de demandes syndicales a été adopté.

Rappelons le processus de consultation choisi par le Comité de négociation FIQ-SIL. Un sondage électronique a eu lieu au cours du mois de juillet, août et septembre afin de recueillir les besoins des membres du syndicat. Par la suite, le Comité de négociation a procédé à des rencontres « focus group ». Une première rencontre avec un groupe de CHSLD, une deuxième rencontre avec un groupe de CLSC, une troisième avec un groupe de CH et pour terminer, une dernière rencontre avec les IPS. De plus, trois rencontres ont eu lieu avec le Conseil local de négociation.

À terme, ces consultations ont permis à l'équipe de négociation de mieux cerner les besoins des membres et de mettre de l'avant les solutions qu'elles souhaitent pour être en mesure de retrouver du plaisir dans leur travail et d'exercer leur profession dans des conditions leur permettant d'assurer des soins sécuritaires et de qualité aux patient-e-s.

## LES PRIORITÉS DU FIQ-SIL

Trois grandes priorités ont ressorti et seront au cœur de la négociation locale FIQ-SIL, soit : améliorer les conditions de vie au travail, bonifier les processus de mouvement de personnel et favoriser la stabilité en emploi. Toutes les demandes syndicales réfèrent à ces priorités et elles viseront à tendre vers ces trois grands objectifs. Voici un résumé des sujets reliés à chacune de ces priorités de négociation :

### AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

- Horaire de travail
- Temps supplémentaire
- Congés de Noël et du Jour de l'An
- Congés annuels (vacances)
- Congés fériés
- Congés sans solde
- IPS

### BONIFICATION DU PROCESSUS DE MOUVEMENT DE PERSONNEL

- Remplacements
- Règles de mutations volontaires (dotation de postes)
- Supplantation

### FAVORISATION DE LA STABILITÉ EN EMPLOI

- Notion de poste simple / composé
- Poste fusionné
- Poste rotatif
- Poste équipe volante
- Notion de centre d'activités /installation/mission
- Éléments constitutifs d'un poste
- Port d'attache
- % de postes à T.C. / % de postes à temps partiel

À travers toutes ces demandes, l'amélioration de la qualité des soins au quotidien devient la pierre angulaire de notre projet. C'est à travers nous toutes que s'inscrit l'accessibilité à des soins sécuritaires et de qualité. Nous sommes celles qui dispensent ces soins, nous sommes celles qui sont au chevet et à l'écoute des patients et nous serons celles qui réclameront haut et fort des conditions d'exercice et de travail qui permettront d'assurer cette qualité de soins!

**Je parle santé. J'agis aussi.**